

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de CSD Ingénieurs repose sur des engagements forts de la direction, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les agences et sur un dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle est portée par l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent, par leur travail quotidien d'ingénierie et de conseil, à rechercher, dimensionner et accompagner la mise en œuvre de solutions rentables qui améliorent la qualité de la vie et de l'Environnement.

Chaque jour, le concept d'éco-ingénierie est décliné par nos collaborateurs dans l'ensemble de nos métiers et de nos missions selon de nombreux axes d'intégration. Nous réalisons nos prestations d'études, de conseil et d'ingénierie en recherchant en permanence à :

- Réduire les consommations de ressources naturelles (espaces, eau, matériaux, air...)
- Réduire les besoins en énergie et améliorer l'efficacité énergétique
- Développer la production d'énergies renouvelables
- Réduire la quantité et la toxicité des déchets et des effluents produits
- Favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des matériaux et des déchets
- Réduire voire supprimer les impacts sur l'environnement et la santé (dépollution, traitement des sites et sols pollués, études d'impact et propositions de mesures compensatoires...)
- Préserver et restaurer les patrimoines naturels (biodiversité...)
- Lutter contre le changement climatique et réduire la production de gaz à effet de serre
- Permettre un développement durable des activités de nos clients, en faisant de l'Environnement un facteur de compétitivité, une valeur ajoutée remarquable et une plus value concurrentiel dans le respect des générations futures

Au-delà de la forte valeur ajoutée environnementale de nos prestations, nous cherchons en permanence à réduire l'impact de nos propres activités sur l'Environnement. Au total, ce sont plus de 38 collaboratrices et collaborateurs actifs qui font vivre la politique environnementale de CSD Ingénieurs France. Un contrôle permanent est assuré par des audits internes et externes afin de répondre efficacement à cette démarche environnementale.

En cohérence et dans le respect de ces principes fondamentaux, CSD Ingénieurs s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Etre en conformité avec les lois environnementales françaises et participer à leur évolution dans un objectif de plus grande préservation de l'Environnement
2. Evaluer et contrôler l'impact sur l'environnement de ses activités en cours
3. Établir et faire fonctionner par une amélioration continue un Système de Management Environnemental destiné à développer son activité tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles et en veillant au bien-être commun
4. Donner la priorité en matière d'achats à des fournitures et à des prestations ayant un faible impact environnemental
5. Promouvoir et encourager l'utilisation de modes de déplacements doux et collectifs pour tous les trajets de ses salariés (domicile-travail et d'activités), réduire au maximum possible ses consommations d'énergie fossiles
6. Réduire à chaque fois que possible ses consommations d'énergie dans ses locaux d'activité
7. Encourager la collecte, le réemploi, le recyclage, le traitement et la valorisation de ses déchets et de ses produits en fin de vie
8. Réduire au maximum sa consommation de papier et à favoriser son recyclage en organisant son tri en vue d'une valorisation
9. Communiquer activement sur son programme environnemental et ses résultats
10. Promouvoir et proposer systématiquement à tous nos clients et partenaires des solutions qui présentent les meilleurs bilans couts/avantages au plan environnemental et économique

Fait à Villeurbanne, le 08 août 2009

Pour la direction de CSD Ingénieurs,

Laurent GALDEMAS

Directeur France